

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

La date limite des inscriptions administratives peut varier en fonction de certaines obligations. Elle est affichée sur le site de la Faculté des langues: <https://langues.unistra.fr/>

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée: <https://langues.unistra.fr/>

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,

- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc

de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles **avec une note plancher de 07/20 aux blocs de compétences UE1, UE3 et UE4**. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **et que la moyenne aux blocs de compétences aux UE1, UE3 et UE4 est supérieure ou égale à 07/20**. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : la compensation entre semestres consécutifs* s'applique à condition de ne pas avoir de note éliminatoire aux blocs compétences UE1, UE3 et/ou UE4. En cas de note(s) éliminatoire(s) dans un semestre, la compensation ne s'applique que si la moyenne générale à la L2/ à la L3 est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne obtenue sur l'année est supérieure ou égale à la note plancher de 07/20 dans chacune des UE majeures : UE1, UE3 et UE4.

* semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 3 et 4 ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 **et à condition que la moyenne aux blocs de compétences UE1,**

UE3 et UE4 soit supérieure ou égale à la note plancher de 07/20 à l'année en L2 et L3 LEA. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année. Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée

par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Règles de conservation des notes : Module "langue" et module "civilisation" des UE3 ET UE4 pour tous les semestres (1 à 6) de la licence LEA EAD

Les UE3 et UE4 sont composées de 2 modules :

- 1 module langue (comprenant les matières : Compréhension et Expression écrites; Compréhension et expression orales; grammaire (au S1-S2-S3-S4) et matière d'application (au S5 et S6);
- 1 module civilisation (ne comportant que la matière civilisation à tous les semestres).

Chaque module fait l'objet d'un calcul de moyenne semestrielle. En cas de non-validation des UE3 et/ou UE4, toute moyenne égale ou supérieure à 10/20 obtenue à ces modules, est conservée d'une année à l'autre.

Régimes spécifiques d'études

Étalement des études sur deux années universitaires (Contrat pédagogique à demander dès la rentrée universitaire).

Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Français	3	1	7	CCI	CM 12	Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.					
	EC	S5 - Rhétorique du discours					CM 12	<p>LEA EAD : Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée * Evaluation comportant 1 production écrite + 1 enregistrement video * Remise d'un enregistrement video : ajout de 0.5 à 4 points à la note de l'écrit. * Absence d'enregistrement video : pas de bonus</p> <p>LEA EAD : Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée * Évaluation comportant 1 production écrite + 1 enregistrement vidéo * Remise d'un enregistrement vidéo : ajout de 0.5 à 4 points à la note de l'écrit. * Absence d'enregistrement vidéo : pas de bonus</p> <p>Allemand EAD : Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée * Evaluation comportant 1 production écrite + 1 enregistrement video * Remise d'un enregistrement video : ajout</p>					

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								de 0.5 à 4 points à la note de l'écrit. * Absence d'enregistrement vidéo : pas de bonus							
								Allemand EAD : Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée * Évaluation comportant 1 production écrite + 1 enregistrement vidéo * Remise d'un enregistrement vidéo : ajout de 0.5 à 4 points à la note de l'écrit. * Absence d'enregistrement vidéo : pas de bonus	AC	A		4			
UE		UE2 - Professionnalisation	6	2		CCI	CM 18 TD 24								
							TD 12								
EC		S5 - Préparation au stage		1		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre Langue : Anglais * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée	AC	PE		1			
								Evaluation 2 - fin de semestre Langue : Français * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée	AC	PE		2			
EC		S5 - TICE : ressources TAO		1		CCI	TD 12	Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée	AC	PE		1			
								Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée	AC	PE		2			
EC		S5 - Gestion des entreprises		1		CCI	CM 18	Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée	AC	PE		2			
								Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée	AC	PE		2			

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
EC		S5 - Regroupement annuel obligatoire				CCI		Regroupement annuel obligatoire Participation obligatoire en présentiel ou en visio à une journée de présentation du dispositif EAD et des outils/ressources numériques. Résultat = Assidu/non assidu	SC	Q		0			
UE		UE3 - Langue et civilisation A anglais	9	3	7	CCI	CM 12								
							TD 60								
								UE comportant 2 modules distincts: Langue et Civilisation	AC	A		0			
								Module Langue Le Module langue est composé des matières CEE, CEO + grammaire (en L1 et L2) ou matière d'application (en L3). Ce module est acquis et conservé si la moyenne des matières qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		2			
	Module Civilisation Le Module civilisation n'est composé que d'une seule matière : civilisation. Ce module est acquis et conservé si la moyenne des évaluations qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		1										
	Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.	AC	A		0										
EC		S5 - Compréhension et expression écrites (Ang)				CCI	TD 18	Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée * Bonus/ malus de +2 à -2 selon le sérieux et la qualité du travail	AC	PE		1			
								Evaluation 2 - fin de semestre	AC	PE		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								* A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée					
EC		S5 - Compréhension et expression orales (Ang)		2		CCI	TD 18	Evaluation 1 - en fin de semestre * Classes virtuelles à distance dont - 3 séances obligatoires notées (oral collectif 2-6 étudiants/groupe) - durée 1h-1h30 - Préparation : en autonomie avant la séance * Bonus/malus appliqué à la moyenne des 3 notes selon travail asynchrone - sérieux et régulier : +1 point - peu sérieux ou irrégulier : 0 point - quasi-absence de travail : -1 point * Défaillance si ABI ou ABJ à la totalité des séances BBB 3 SC A 1					
EC		S5 - Matière d'application (Ang)		2		CCI	TD 12	Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée AC PE 2 Evaluation 2 - fin de semestre * Oral individuel à distance * Durée : 15 min. * Temps de préparation : néant AC EO 0h15 3					
EC		S5 - Civilisation (Ang)		3		CCI	CM 12 TD 12	Evaluation 1 * oral individuel à distance - * Durée : 15 min. - * Temps de préparation : néant SC EO 2 Evaluation 2 - en fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée AC PE 1					
UE		UE4 - Langue et civilisation B allemand	9	3	7	CCI	CM 12 TD 60	UE comportant 2 modules distincts: Langue et Civilisation AC A 0					

Maquette d'enseignement						Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Module Langue Le Module langue est composé des matières CEE, CEO + grammaire (en L1 et L2) ou matière d'application (en L3). Ce module est acquis et conservé si la moyenne des matières qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		2		
								Module Civilisation Le Module civilisation n'est composé que d'une seule matière : civilisation. Ce module est acquis et conservé si la moyenne des évaluations qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		1		
								Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.	AC	A				
							TD 18							
EC		S5 - Compréhension et expression écrites (All)		2		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Durée limitée * Synchronisée (ou non) * Oral de contrôle individuel en cas de soupçon de fraude (10-15 min.)	AC	PE	1h30	3		
								Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Ecrit + oral * Travail écrit en équipe. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Oral collectif en équipe. 15-20 min.	AC	A		2		
							TD 18							
EC		S5 - Compréhension et expression orales (All)		2		CCI		Evaluation 1 - en fin de semestre * Classes virtuelles à distance dont * 3 séances obligatoires notées comportant : 1 exercice de compréhension	3 SC	A		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								orale, 1 exercice d'expression orale * Travail asynchrone écrit à rendre. * Bonus/malus -1/0/+1 point sur moyenne des 3 séances BBB selon qualité du travail asynchrone * Défaillance si ABI ou ABJ à la totalité des séances du semestre						
							TD 12							
EC		S5 - Matière d'application (All)		2		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * Oral individuel à distance * Durée : 10 min. AC EO 0h10 1 * Temps de préparation : néant Evaluation 2 - fin de semestre * Oral individuel à distance AC EO 0h10 1 * Durée : 10 min. * Temps de préparation : néant						
							CM 12							
							TD 12							
EC		S5 - Civilisation (All)		3		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 1 * Epreuve sans durée limitée						
UE		UE5 - UE d'ouverture	3	1		CCI	TD 12							
							TD 18							
EC		S5 - Introduction à la traduction spécialisée		1		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 2h00 1 * Durée limitée * Non synchronisée Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 2h00 2 * Durée limitée * Non synchronisée						
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
							TD 12							
EC		S5-Italien (choix)		1		CCI		Evaluation 1 mi-semestre / italien 3 niveaux (choix) * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 1 *Épreuve sans durée limitée Evaluation 2 - fin de semestre / italien 3 niveaux (choix) AC PE 4						

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								* A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée/ participation aux activités					
							TD 12						
	EC	S5 - Espagnol (choix)		1		CCI		EVALUATION 1 - mi-semester * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 1 * Epreuve sans durée limitée * Travail écrit ou QCM					
								EVALUATION 2 - fin de semester * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. AC PE 4 * Epreuve sans durée limitée * Travail écrit ou QCM					

Semestre 6

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE		UE1 - Français	3	1	7	CCI	CM 12	Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.					
EC		S6 - Écriture Professionnelle			1	CCI	CM 12	LEA EAD : Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée LEA EAD : Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel Allemand EAD : Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée Allemand EAD : Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel					
UE		UE2 - Professionnalisation	9	3		CCI		Evaluation 1 - en fin de semestre * A Distance. Rapport de Stage (6 à 8 semaines) ou Rapport d'expérience professionnelle (en rapport avec la formation). * Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Épreuve sans durée limitée					
Stage		S6 - Stage et rapport de stage			1	CCI							
UE		UE3 - Langue et civilisation A anglais	9	3	7	CCI	CM 12 TD 60	UE comportant 2 modules distincts: Langue et Civilisation Module Langue Le Module langue est composé des matières CEE, CEO + grammaire (en L1 et L2) ou matière d'application					

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								(en L3). Ce module est acquis et conservé si la moyenne des matières qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.							
								Module Civilisation Le Module civilisation n'est composé que d'une seule matière : civilisation. Ce module est acquis et conservé si la moyenne des évaluations qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		1			
								Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.	AC	A		0			
							TD 18								
EC		S6 - Compréhension et expression écrites (Ang)		2		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée	AC	PE		1			
								Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel	AC	ET	1h00	2			
							TD 18								
EC		S6 - Compréhension et expression orales (Ang)		2		CCI		Evaluation 1 - Note en fin de semestre * Classes virtuelles à distance dont * 3 séances obligatoires notées * Défaillance si ABI ou ABJ à la totalité des séances BBB * Bonus/malus -2/0/+2 point(s) sur moyenne des 3 séances BBB selon participation au cours du semestre	3 SC	A		1			
								Evaluation 2 - fin de semestre * Oral collectif en présentiel * Durée : 60-90 min. * Temps de préparation : néant	AC	EO	1h30	1			

Maquette d'enseignement						Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
EC	S6 - Matière d'application (Ang)		2			CCI	TD 12	Contrôle continu - moyenne en fin de semestre * Oral collectif à distance * 2 oraux minimum : étapes d'avancement du dossier final (cf évaluation 2) * Durée : 60 min. chacun * Temps de préparation : néant * Par groupe de : 3-8 étudiants								
								2 AC	EO	2h00	1					
							Evaluation 2 - fin de semestre * A Distance. * Élaboration d'un dossier tout au long du semestre (travail en équipe de 3-4 étudiants) * Dépôt Moodle sur période de 8 jours * Épreuve sans durée limitée							AC	PE	
Evaluation 3 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel							AC	ET	1h00	2						
EC	S6 - Civilisation (Ang)		3			CCI	CM 12									
							TD 12									
							Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée							AC	PE	
Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel							AC	ET	1h00	3						
UE	UE4 - Langue et civilisation B allemand		9	3	7	CCI	CM 12									
							TD 60									
							UE comportant 2 modules distincts: Langue et Civilisation							AC	A	
Module Langue Le Module langue est composé des matières CEE, CEO + grammaire (en L1 et L2) ou matière d'application (en L3). Ce module est acquis et conservé si la moyenne des matières qui le composent affectées de							AC	A		2						

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.							
								Module Civilisation Le Module civilisation n'est composé que d'une seule matière : civilisation. Ce module est acquis et conservé si la moyenne des évaluations qui le composent affectées de leurs coefficients est égale ou supérieure à 10/20.	AC	A		1			
								Evaluations semestrielles Introduction d'une note seuil de 7/20. Une moyenne inférieure à ce seuil pour cette UE annule toute possibilité de la compenser par d'autres UE.	AC	A		0			
							TD 18								
EC		S6 - Compréhension et expression écrites (All)		2		CCI		Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Durée limitée * Synchronisée (ou non)	AC	PE	1h30	2			
								Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel	AC	ET	2h00	3			
							TD 18								
								Evaluation 1 - mi-semestre * 3 séances BBB (classes virtuelles) obligatoires notées * avec présentations individuelles (15 minutes) et discussions en groupe * Défaillance si ABI ou ABJ à la totalité des séances BBB	3 SC	A		1			
EC		S6 - Compréhension et expression orales (All)		2		CCI		Evaluation 2 - fin de semestre * Oral collectif en présentiel : présentation individuelle + discussion collective * Durée : 15-20 min. par étudiant * Temps de préparation : néant * Par groupe de : 3-5 étudiants * Bonus/malus -1/0/+1 point sur note oral évaluation 2	AC	EO	0h20	2			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								selon participation au cours du semestre						
EC		S6 - Matière d'application (All)		2		CCI	TD 12	<p>Evaluation 1 - mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours. * Epreuve sans durée limitée * En cas de suspicion de fraude, un oral individuel de contrôle des connaissances à distance, durée 15-20 minutes, sans préparation</p> <p>AC PE 1</p>						
								<p>Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel</p> <p>AC ET 2h00 2</p>						
EC		S6-L' Allemagne dans son contexte européen		1		CCI	CM 18	<p>Evaluation 1 mi-semestre * A Distance. Dépôt Moodle sur période de 8 jours.</p> <p>AC PE 1</p>						
								<p>Evaluation 2 - fin de semestre *Devoir sur table en présentiel</p> <p>AC ET 2h00 4</p>						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance